

Fb-Q04 - Concertation pour le traitement des dépôts sauvages potentiellement polluants

Fb-R10 - Suppression/traitement d'un dépôt polluant

### Constat

Les cours d'eau et leurs abords ont été et sont toujours utilisés pour déposer des déchets divers, dont certains sont potentiellement polluants (hydrocarbures, métaux lourds, etc.). Ces dépôts sauvages (à ne pas confondre avec d'anciennes décharges municipales !) constituent également une « pollution visuelle », qui banalise cette pratique voire incite à la conserver.

### Objectifs visés et gains attendus

Le traitement des dépôts sauvages relève de la police du maire. Cependant, afin d'aider/ conseiller les communes, de mutualiser les moyens et d'harmoniser les solutions de suppression/ traitement de ces déchets, le syndicat de rivière propose de mener une action concertée, dans le cadre de son plan pluriannuel de gestion.

L'objectif est de supprimer rapidement les dépôts les plus gênants et potentiellement les plus polluants et de sensibiliser les riverains et les acteurs locaux concernant ces pratiques « indésirables » et leurs impacts sur les milieux aquatiques (qualité de l'eau) et les paysages associés.

### Modalités techniques

- Animer une phase de concertation (Fb-Q04) auprès des communes concernées, afin de leur présenter les sites répertoriés et les travaux à mettre en œuvre.
- Sur la base du volontariat des communes concertées, passer une convention indiquant la nature des travaux et la destination des déchets après leur retrait de chacun des sites ciblés.
- Effectuer le retrait des déchets et leur stockage ou acheminement sur des sites appropriés/ réglementés
- Animer une sensibilisation des riverains et acteurs locaux sur les pratiques « indésirables », concernant notamment les dépôts potentiellement aggravant des risques d'inondation, d'érosion (bois ou rémanents à proximité d'un pont ou d'une buse, etc.), de pollution (produits toxiques, etc.) ou pour la biodiversité (déchets verts contenant des plantes exotiques envahissantes, etc.)

**Incidences** (Voir le tableau de synthèse pour l'objectif Fb à la suite )

### Mesures d'accompagnement et recommandations

- Avant les travaux, s'assurer de l'accord de la commune et des riverains concernés. Vérifier, au cas par cas, que les conditions de l'intervention peuvent être sécurisées et définir le matériel nécessaire avec le responsable du chantier. Si besoin, préparer la végétation (coupe sélective) pour aménager des accès limitant les incidences et permettant une intervention efficace.
- En phase chantier (hors période végétative, de crue, de reproduction ou de nidification) :
  - ✓ Privilégier les interventions depuis la berge et limiter les itinéraires empruntés ou les rotations, afin de respecter les boisements alluviaux, les annexes fluviales ou les zones humides
  - ✓ Ne rien rejeter ou déposer dans le lit mineur ou le lit majeur et, si besoin, mettre en place un dispositif pour limiter les dépôts d'alluvions fines (M.E.S).
- Après travaux, sensibiliser les riverains par des panneaux, des réunions ou tout support jugé adapté.

Fb-Q04 - Concertation pour le traitement des dépôts sauvages potentiellement polluants

Fb-R10 - Suppression/traitement d'un dépôt polluant

### Dispositions réglementaires

- Généralement hors nomenclature sauf si le volume de déchets à retirer est de nature à modifier le profil en long ou en travers du lit mineur (rubrique 3.1.2.0) ou la topographie du lit majeur (rubrique 3.2.2.0, articles L.214-1 à L.214-3 du Code l'environnement)
- Déclaration d'intérêt général (DIG) nécessaire à la collectivité maître d'ouvrage (Art. R214-88 à R214-104 du code de l'environnement)
- Mise en œuvre d'une gestion coordonnée avec le consentement explicite du maire concerné (articles L2212-1 et 2 du CGCT, article L541-3 I du code de l'environnement)

### Quantification et coûts prévisionnels

- 40 sites ciblés sur les bassins versants du Salat et du Volp
- Montant total estimé à 96 000 euros H.T., concertation comprise



### Principaux indicateurs

- Nombre de communes associées à l'action coordonnée
- Nombre de sites traités
- Suivi de l'évolution des sites après traitement

### Localisation

Voir atlas cartographique Fb

### Illustration

